



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inspection pédagogique

CAP AEPE ANIMATION PÉDAGOGIQUE

2 juillet 2021 (visio)

L. LECHAT – 2 JUILLET 2 2021

1



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inspection pédagogique

Plan :

1. Repères pour les contenus de formation en CAP Accompagnant éducatif petite enfance
2. Recommandations pour les horaires
3. Ressources pour l'enseignement en CAP AEPE
4. Rappel des exigences réglementaires des périodes de formation en milieu professionnel
5. Questions diverses

L. LECHAT – 2 JUILLET 2 2021

2

1. Repères pour les contenus de formation en CAP Accompagnant éducatif petite enfance

L'objectif général du CAP Accompagnant éducatif petite enfance est de développer la professionnalité des titulaires de ce diplôme en renforçant la dimension éducative dans le cadre de la prise en charge de l'enfant et en permettant un positionnement professionnel adapté aux différentes situations et contextes professionnels.

Des repères des contenus de formation notamment pour les compétences :

- T1. Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte
- T2. Adopter une posture professionnelle adaptée
- T3. Établir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
- RS1 - Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant

1. Repères pour les contenus de formation en CAP Accompagnant éducatif petite enfance

(T1) Déterminer le degré de développement et d'autonomie de l'enfant

Savoirs associés :

Le développement global, interactif et dynamique de l'enfant

Les sphères du développement de l'enfant : physique, cognitif, affectif, social, émotionnel



1. Repères pour les contenus de formation en CAP Accompagnant éducatif petite enfance

(T1) Déterminer le degré de développement et d'autonomie de l'enfant

La sphère
cognitive

L'enfant va organiser sa pensée et comprendre le monde qui l'entoure à travers les stimulations et les expériences qu'il vit ainsi que par les connaissances qu'il acquiert.

Objectifs de formation :

- Énoncer l'évolution du système nerveux et les mécanismes de maturation du cerveau de l'enfant.
- Indiquer l'intérêt de la stimulation sensorimotrice dans le développement de l'enfant.
- Appréhender les compétences précoces et les modes d'apprentissage de l'enfant dans la découverte et la compréhension du monde,
- Identifier le rôle de l'attention dans les apprentissages de l'enfant, énoncer l'évolution de ses capacités, et préciser les éléments qui favorisent son attention

1. Repères pour les contenus de formation en CAP Accompagnant éducatif petite enfance

(T1) Déterminer le degré de développement et d'autonomie de l'enfant

Les sphères
affective et
émotionnelle

*La satisfaction des besoins affectifs de l'enfant est tout aussi vitale que celle de ses besoins physiques.
L'adulte va aider l'enfant à construire et renforcer son estime de soi et à exprimer, comprendre et contrôler ses émotions en instaurant un climat affectif sécurisant.
L'influence du milieu affectif sur le développement de l'enfant est prouvée : un environnement bienveillant a un impact favorable sur les connexions neuronales du bébé qui se développent très rapidement dans les premiers mois.*

1. Repères pour les contenus de formation en CAP Accompagnant éducatif petite enfance

(T1) Déterminer le degré de développement et d'autonomie de l'enfant

Les sphères
affective et
émotionnelle

Objectifs de formation :

- Définir la notion d'attachement et faire le lien entre la sécurité affective et les autres dimensions du développement.
- Repérer l'évolution du besoin d'attachement au fur et à mesure du développement
- Etablir des repères verbaux et spatiaux permettant d'offrir un cadre et un environnement humain et matériel rassurant à l'enfant
- Expliquer à l'enfant les événements et les décisions qui peuvent avoir une influence sur lui
- Indiquer le rôle de l'environnement dans le développement des capacités de régulation émotionnelle du jeune enfant (contrôle inhibiteur)
- Présenter les différentes phases de la construction de l'identité : affirmation de soi, opposition, reconnaissance de soi dans le miroir, construction de l'identité sexuelle,
- Appréhender la construction de la confiance en soi et de l'estime de soi

1. Repères pour les contenus de formation en CAP Accompagnant éducatif petite enfance

(T1) Déterminer le degré de développement et d'autonomie de l'enfant

La sphère
physique et
motrice

L'activité motrice de l'enfant lui est indispensable pour explorer son environnement. Cette activité ne peut pas être étudiée seulement d'un point de vue physiologique. En se déplaçant, en manipulant, l'enfant se découvre lui-même mais il découvre aussi son environnement physique et social.

Objectifs de formation :

- Indiquer le rôle de l'activité motrice (fine et globale) dans le développement de l'enfant
- Identifier et prendre en compte les capacités posturales et psychomotrices en fonction du développement du jeune enfant

1. Repères pour les contenus de formation en CAP Accompagnant éducatif petite enfance

(T1) Déterminer le degré de développement et d'autonomie de l'enfant



L'enfant va développer des interactions avec autrui et va progressivement apprendre à tenir compte des autres enfants et des adultes pour agir d'une façon adaptée.

Objectifs de formation :

- Présenter les grandes étapes du développement social de l'enfant
- Énoncer les premières interactions entre pairs : les comportements d'imitation, les comportements affiliatifs et les comportements confrontation chez le jeune enfant.
- Éclairer les comportements de l'enfant avec son niveau de développement.
- Identifier le rôle de l'adulte pour développer les capacités psychosociales de l'enfant : situation d'entraide, de résolution de conflit, de coopération, appropriation d'un cadre éducatif...
- Définir la notion d'empathie, ses composantes émotionnelles et cognitives, et son rôle dans le développement social de l'enfant. Identifier le rôle de l'adulte pour la favoriser.

1. Repères pour les contenus de formation en CAP Accompagnant éducatif petite enfance

T2. Adopter une posture professionnelle adaptée

➤ Prendre en compte les dimensions éthiques et déontologiques de son intervention

Savoirs associés :

Notion d'évolution sociologique de la famille

Vulnérabilité des familles (précarité, famille migrante, parents en situation de handicap)

Certaines familles connaissent des conditions de vie qui les fragilisent. Elles ont tout particulièrement besoin d'une attention bienveillante de la part des professionnels de la petite enfance. Elles doivent être soutenues pour que les parents puissent trouver leur place et être les plus sereins et autonomes possibles.

Objectifs de formation :

- Présenter les différentes formes de famille ;
- Se familiariser avec les différentes situations socio-économiques des familles notamment les situations de grande pauvreté ;
- Respecter l'altérité de l'enfant et de sa famille, s'abstenir de tout jugement sur les familles accompagnées.

1. Repères pour les contenus de formation en CAP Accompagnant éducatif petite enfance

T2. Adopter un regard critique sur sa pratique professionnelle

➤ Adopter un regard critique sur sa pratique professionnelle

Savoirs associés :

Notions d'évaluation et
d'auto-évaluation

Démarche d'analyse
de pratique

*L'observation est un outil professionnel
fondamental qui demande aux adultes qui
accompagnent les enfants de ne pas être
sans cesse dans l'action et de prendre le
temps d'être dans la compréhension et la
réflexion.*

Objectifs de formation :

- Enoncer l'intérêt de l'observation professionnelle de l'enfant
- Utiliser l'observation de l'enfant comme un outil pour mieux répondre à ses besoins.

1. Repères pour les contenus de formation en CAP Accompagnant éducatif petite enfance

T3. Établir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant

➤ Communiquer avec l'enfant de manière appropriée, participer à l'acquisition du langage

Savoirs associés :

La stimulation de la
communication

Le développement du
langage

Objectifs de formation :

- Enoncer et décrire les mécanismes essentiels de la communication verbale et non verbale chez l'enfant et en repérer les obstacles
- Proposer des réponses favorisant le développement optimal des capacités de communication de l'enfant dans une optique d'égalité des chances et de non-discrimination liée au genre, aux cultures...
- Prendre en compte et valoriser les diversités linguistiques

1. Repères pour les contenus de formation en CAP Accompagnant éducatif petite enfance

- RC1 : Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné
- Adapter et aménager un espace favorable à l'activité libre pour l'enfant

Savoirs associés :

Les différents espaces de jeu et de détente pour l'enfant

Les conditions favorisant l'émergence d'activités libres et spontanées

Le jeune enfant est un explorateur inné et doit être acteur de ses découvertes. Face à cette soif d'entreprendre, le rôle de l'adulte n'est pas de lui transmettre ce qu'il faut apprendre mais d'offrir à chaque enfant un environnement favorable à ses découvertes. Pour cela, il faut organiser autour de lui une sécurité physique et affective et un environnement riche de propositions. L'aménagement de l'espace doit être réellement pensé pour favoriser le jeu libre avec des jouets à disposition qui vont répondre au désir de l'enfant de manipuler, d'essayer, de recommencer, d'observer selon ses propres initiatives.

Objectifs de formation :

- Repérer les compétences précoces du jeune enfant dans la découverte et la compréhension du monde : exploration et traitement du monde et des événements, imaginaire chez l'enfant
- Favoriser les activités libres et spontanées : motricité libre, imitation...
- Adopter une posture critique sur la place des écrans

1. Repères pour les contenus de formation en CAP Accompagnant éducatif petite enfance

- RC1 : Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné
- Adapter et aménager un espace favorable à l'activité libre pour l'enfant

Savoirs associés :

Les différents espaces de jeu et de détente pour l'enfant

Les conditions favorisant l'émergence d'activités libres et spontanées

Le jeune enfant est un explorateur inné et doit être acteur de ses découvertes. Face à cette soif d'entreprendre, le rôle de l'adulte n'est pas de lui transmettre ce qu'il faut apprendre mais d'offrir à chaque enfant un environnement favorable à ses découvertes. Pour cela, il faut organiser autour de lui une sécurité physique et affective et un environnement riche de propositions. L'aménagement de l'espace doit être réellement pensé pour favoriser le jeu libre avec des jouets à disposition qui vont répondre au désir de l'enfant de manipuler, d'essayer, de recommencer, d'observer selon ses propres initiatives.

Objectifs de formation :

- Repérer les compétences précoces du jeune enfant dans la découverte et la compréhension du monde : exploration et traitement du monde et des événements, imaginaire chez l'enfant
- Favoriser les activités libres et spontanées : motricité libre, imitation...
- Adopter une posture critique sur la place des écrans

2. Recommandations pour les horaires

Grille horaire des CAP – TVP

ENSEIGNEMENTS		1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	Total sur 2 ans
Enseignements professionnels	Enseignement professionnel (y compris les enseignements en co-intervention)	420,5	390	810,5
	Réalisation d'un chef d'œuvre	87	78	165
	PSE	43,5	26	69,5
Enseignement généraux		246,5	221	467,50
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation		101,5	91	192,5
Total		899	806	1705
Période de formation en milieu professionnel		7 semaines	7 semaines	14 semaines

2. Recommandations pour les horaires

Répartition des enseignements professionnels par année de formation (y compris les enseignements en co-intervention).

BLOCS DE COMPETENCES	PROPOSITION DE REPARTITION		
	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	TOTAL
BLOC 1 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT	285	200	485
BLOC 2 : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF	65	50	115
BLOC 3 : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL	70	140	210
Total	420	390	810

2. Recommandations pour les horaires

Répartition des enseignements professionnels par bloc de compétences :

Voir document

Les durées conseillées sont des repères pour construire le plan de formation ;
chaque situation pédagogique peut solliciter différentes compétences.

3. Ressources pour l'enseignement en CAP AEPE

Un dossier, élaboré par le RNSMS (réseau national en sciences médico-sociales) propose des ressources variées, pour la plupart accessibles en ligne, pour enseigner en CAP AEPE. Il fait les liens avec les compétences du référentiel. Ce dossier ne vise pas l'exhaustivité, mais il contribue à l'actualisation des connaissances sur la thématique.

- Il est constitué en trois parties :
Une première partie rappelant le contexte évolutif de la petite enfance ;
- Une seconde partie précisant la méthodologie mise en œuvre pour construire ce dossier ;
- Et une dernière partie présentant les ressources sélectionnées et associées aux différentes compétences du CAP AEPE.

Ce dossier est accessible via la lien suivant : <http://nrms.ac-creteil.fr/spip.php?article831>

4. Rappel des exigences réglementaires pour les périodes de formation en milieu professionnel

Principe :

- Tous les candidats scolaires doivent réaliser des stages suivant les modalités des scolaires :
 - 14 semaines des PFMP (32 h / semaine)
 - PFMP dans au moins deux contextes d'exercice complémentaires
 - Une de ces périodes doit être réalisée auprès des enfants de moins de 3 ans.



Pour ce CCF, les épreuves EP1 et EP2 s'appuieront sur une durée comprise entre 3 et 4 semaines

Lieux de PFMP retenus :

- Etablissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) :
 - établissements d'accueil collectif, notamment les établissements dits "crèches collectives" et "haltes-garderies", et les services assurant l'accueil familial non permanent d'enfants au domicile d'assistants maternels dits "services d'accueil familial" ou "crèches familiales"
 - établissements d'accueil collectif gérés par une association de parents qui participent à l'accueil, dits "crèches parentales"
 - établissements d'accueil collectif recevant exclusivement des enfants âgés de plus de 2 ans non scolarisés ou scolarisés à temps partiel, dits "jardins d'enfants"
 - établissements d'accueil collectif dont la capacité est limitée à 10 places, dits "micro-crèches"
- Accueil Collectif pour Mineurs (ACM) : centres de vacances ou de loisirs (uniquement pendant les vacances scolaires)
- Ecole Maternelle
- Assistant maternel agréé ou Maison d'Assistants Maternels (MAM)
- Organisme de service à la personne offrant des prestations de garde d'enfants agréés pour la garde d'enfants de moins de 3 ans

Périodes de formation en milieu professionnel

Conditions de recevabilité

Pour les **stages au domicile privé de l'assistant maternel agréé ou en maison d'assistants maternels** :

- L'assistant(e) maternel(le) est agréé(e) par le Conseil départemental et assure l'accueil d'enfant(s) depuis au moins 5 ans ;

Et

- L'assistant(e) maternel(le) agréé(e) a validé l'épreuve EP1 du CAP Petite Enfance ou détient les unités U1 et U3 du CAP AEPE

Ou

- L'assistant(e) maternel(le) est titulaire du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ou d'une certification figurant dans l'annexe V « Dispenses d'épreuves du CAP AEPE » de l'arrêté du 29 mars 2019 permettant de demander une dispense

Périodes de formation en milieu professionnel

Conditions de recevabilité

Pour les **stages** qui se déroulent auprès d'un organisme de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 6 ans, les conditions de recevabilité sont les suivantes :

- Les organismes de services à la personne pour la garde à domicile pour les enfants **de moins de 3 ans sont agréés** :

Et

- Le professionnel tuteur est titulaire du CAP Petite enfance ou du CAP AEPE et a une expérience professionnelle d'au moins 3 ans auprès d'enfants dans le secteur de la petite enfance

Ou

- Le professionnel tuteur est titulaire d'une autre certification de niveau 3 (anciennement V) justifiant de compétences dans le domaine de la petite enfance

Epreuve EP1 – Accompagner le développement du jeune enfant (rappel)

Le candidat présente une fiche relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages.

Contenu de la fiche :

- Présentation du contexte d'intervention
- Description des activités

Il s'agira en particulier de préciser les activités conduites auprès d'enfants de zéro à trois ans.

En annexe figurera l'attestation de PFMP, ou d'activité et expérience professionnelle relative au contexte d'intervention choisi auprès des enfants de zéro à trois ans.

Evaluation :

Elle porte sur les critères d'évaluation des compétences et les indicateurs des savoirs précisés dans le bloc de compétences « **Accompagner le développement du jeune enfant** ». **Il est attendu du candidat qu'il fasse la preuve de ses compétences et savoirs en particulier en direction de jeunes enfants de zéro à trois ans.**

En l'absence de la fiche ET ATTESTATION, le candidat se verra attribuer zéro à cette épreuve.